

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET : Commune d'Eyguières - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014-2018 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune d'Eyguières, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2 337 072 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2014/2018, sur une dépense subventionnable de 3 895 120 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune d'Eyguières la convention de partenariat, avenant n°3 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

A l'unanimité

M. PONS ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée